

ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 9 JANVIER 2019

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Droits de passager applicables pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) :	
a) par adulte	10,98
b) par enfant (de moins de 12 ans).....	5,49
2. Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	
a) par adulte	26,66
b) par enfant (de moins de 12 ans).....	13,34
3. Droits de passager applicables aux excursions :	
a) par adulte	3,14
b) par enfant (de moins de 12 ans).....	1,57